

AVIS DE MOTION...
2025-02-059

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1417-33

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-33 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme** dont l'objet est d'ajouter la notion de rue privée aux conditions d'émission d'un permis de construction.

AVIS DE MOTION...
2025-02-060

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-191

Madame Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-191 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de créer la zone P-597 à même la zone P-593 et de modifier les limites des zones P-189 et I-176.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2025-02-061

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-192

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-192 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'autoriser une rue privée dans la zone H-639.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2025-02-062

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1419

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1419-6 modifiant le Règlement 1419 de lotissement** dont l'objet est d'y intégrer la notion de rue privée.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 117 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour un lotissement qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

RÉSOLUTION...
2025-02-063

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-191 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 4 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-191 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 mars 2025 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-02-064**

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-192 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-192 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 mars 2025 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-02-065**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-33**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1417-33 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 mars 2025 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-02-066**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1419-6**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1419-6 modifiant le Règlement 1419 de lotissement*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 mars 2025 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-02-067**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1169-3

ATTENDU QU'en date du 21 janvier 2025, le *Projet de règlement 1169-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 1169-3 modifiant le Règlement 1169 établissant une tarification lors du dépôt d'une demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-068

APPROBATION – RÈGLEMENT 1387-5

ATTENDU QU'en date du 21 janvier 2025, le *Projet de règlement 1387-5* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le *Règlement 1387-5 abrogeant le Règlement 1387 concernant un programme de crédits de taxes foncières pour favoriser la relocalisation de certaines activités industrielles sur le territoire de la Ville de Blainville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-069

APPROBATION – RÈGLEMENT 1679-4

ATTENDU QU'en date du 21 janvier 2025, le *Projet de règlement 1679-4* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'approuver le *Règlement 1679-4 modifiant le Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-070

APPROBATION – RÈGLEMENT 1698

ATTENDU QU'en date du 21 janvier 2025, le *Projet de Règlement 1698* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le *Règlement 1698 décrétant l'exécution de travaux, l'engagement de professionnels pour des études et expertises techniques et l'acquisition d'immeubles et d'un véhicule, et un emprunt de 5 660 000 \$ à ces fins.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **3 au 7 mars 2025** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-071

ACCEPTATION DE PROPOSITION
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT
DÉFI CITOYEN ZÉRO DÉCHET

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la proposition de la **COOPÉRATIVE INCITA** pour le déploiement du programme *Défi citoyen zéro déchet*, au montant de **20 709,30 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05.900.65.000 (fonds de transition écologique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-072

AUTORISATION À LA VILLE DE ROSEMÈRE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE
RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET
HYDRIQUES (PRCMHH) ET OCTROI DE MANDAT PROJET DE
RESTAURATION DE LA RIVIÈRE AUX CHIENS

ATTENDU QUE les villes de Blainville et de Rosemère souhaitent réaliser un projet de restauration de la rivière aux Chiens sur leurs territoires;

ATTENDU QUE la restauration des deux rives de la rivière aux Chiens sera bénéfique pour les deux municipalités en améliorant le libre écoulement des eaux tout en minimisant les risques d'inondations;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre aux municipalités un *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* (PRCMHH) lequel vise à financer, dans le cadre du volet 1, la réalisation d'étude d'avant-projet visant la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, jusqu'à un maximum de 75 000 \$ par demande;

ATTENDU QUE la Ville de Rosemère souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRCMHH pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la restauration des rives de la rivière aux Chiens;

ATTENDU QUE les deux municipalités peuvent déposer une demande conjointe auprès du PRCMHH;

ATTENDU QUE l'octroi d'un mandat par la Ville de Rosemère à une firme spécialisée sera conditionnel à l'obtention de l'aide financière et que le coût total du mandat ne pourra excéder 75 000 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser la Ville de Rosemère à élaborer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Blainville, une demande d'aide financière au volet 1 du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* du MELCCFP, pour le projet de restauration des rives de la rivière aux Chiens sur les territoires de Blainville et de Rosemère.

QUE la Ville de Rosemère soit autorisée à mandater une firme spécialisée, pour et au nom de la Ville de Blainville, pour la réalisation de l'étude d'avant-projet.

QUE la directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique soit autorisée à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-073

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 28 JANVIER 2025

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **28 janvier 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-074

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00003
BÂTIMENTS EXISTANTS – OPÉRATION CADASTRALE
(ORIENTATION DES FAÇADES PRINCIPALES ET DES LOTS)
21 À 43, RUE FRANC
(LOTS PROJETÉS 6 629 647 À 6 629 658)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-01-06.1** du 28 janvier 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accorder aux lots projetés **6 629 647 à 6 629 658** du Cadastre du Québec (*21 à 43, rue Franc*), une dérogation mineure afin de **PERMETTRE** :

- **Des façades principales qui ne sont pas orientées vers la rue**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'exige;
- **Des lignes latérales de lots qui ne sont pas perpendiculaires à la ligne de rue**, alors que le *Règlement 1419 de lotissement* le requiert.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-075

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00008
GARAGE ATTENANT DOUBLE PROJETÉ
(MARGE AVANT DONNANT SUR LA 92^E AVENUE OUEST)
1205, RUE VIANNEY
(LOT PROJETÉ 2 657 612)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-01-06.2** du 28 janvier 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accorder au lot projeté **2 657 612** du Cadastre du Québec (*1205, rue Vianney*), une dérogation mineure afin de **PERMETTRE, pour la construction d'un garage attenant double, une marge avant de 3,95 mètres donnant sur la 92^e Avenue Ouest**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-116, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite, le tout, selon les conditions suivantes :

- Que l'aménagement paysager prévoie un minimum de 30 % d'espaces verts;
- Que le projet de déminéralisation soit présenté de manière plus détaillée;
- Que tout arbre devant être abattu pour la construction du garage soit remplacé par un arbre d'un calibre projeté équivalent.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-02-076**

**NOMINATION DE MEMBRES
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement 1421 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination de résidents de la municipalité au sein du Comité, pour des mandats de deux (2) ans chacun;

ATTENDU QUE les mandats de *Mme Denise Rochon, M. Denis Chabot et M. Jean-Pierre Genest* à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme viennent à échéance le 28 février 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de renouveler les mandats de ***Mme Denise Rochon, M. Denis Chabot et M. Jean-Pierre Genest*** comme membres du *Comité consultatif d'urbanisme* pour une période de deux (2) ans, soit du **1^{er} mars 2025 au 28 février 2027.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-02-077**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00001, 2025-00002, 2024-
00075, 2024-00164, 2024-00165, 2024-00163 ET 2025-00010**

ATTENDU les recommandations du 28 janvier 2025 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00001	1281, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-01-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2025-00002	1283, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-01-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2024-00075	17, rue de Chanaz Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-01-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2024-00164	38, rue de Boigne Modification d'une construction existante – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-01-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2024-00165	920, boulevard du Curé-Labelle Enseigne détachée communautaire Recommandation C.C.U. 25-01-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2024-00163	779, boulevard Industriel TRADITION Enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-01-05.6 et plans (Annexe F)

PIIA – 2025-00010

1104, boulevard du Curé-Labelle
FLEURISTE STE-ROSE
Enseigne détachée
Recommandation C.C.U. 25-01-05.7 et plans (Annexe G)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00001, 2025-00002, 2024-00075, 2024-00164, 2024-00165, 2024-00163 et 2025-00010** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-078

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CADRE TEMPORAIRE
RÉGISSEUR
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Paule Tremblay** au poste-cadre de « *régisseur* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à compter du 10 mars 2025, pour un remplacement temporaire d'une durée approximative de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-079

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE
CITOYENNE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Annie Brouillette** au poste-cadre permanent de « *conseillère aux communications* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, à compter du 3 mars 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-080

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POLICIERS TEMPORAIRES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de confirmer l'embauche de **M. Guillaume Duclos** et **M. Tyler Lavoie**, aux postes de « *policier temporaire* » au Service de police, à compter du 3 mars 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-081

**DÉPÔT – RAPPORT D’EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D’EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2024 AU 15 JANVIER 2025**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 décembre 2024 au 15 janvier 2025** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-082

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste-cadre de « *chef de section – service technique* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire;
- Création du poste-cadre de « *conseiller technologique de bibliothèque* » qui relèvera de la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire;
- Mutation de M. Carl Blondin, actuellement « *chef de section - services au public* » sur le poste de « *conseiller technologique de bibliothèque* »;
- Modification du titre du poste de « *chef de section – animation et référence* » par « *chef de section – programmation et collections* »;
- Modification du lien hiérarchique des trois techniciens en documentation et du préposé, anciennement sous la responsabilité du « *chef de section – service technique* », qui relèveront du « *chef de section – programmation et collections* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-083

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA
VILLE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption des nouvelles structures salariales des employés-cadres de la ville par la résolution 2025-01-015, des changements doivent être apportés à certains organigrammes, et ce, dans le but d'harmoniser les titres d'emploi des employés-cadres et de permettre une cohérence avec les niveaux de gestion qui ont été établis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Ville et d'approuver les nouveaux organigrammes, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Direction générale et mairie

- Modification du titre du poste d'« *adjointe administrative* », poste occupé par Mme Nancy Lemay, par « *coordonnatrice aux services citoyens* »;
- Modification du titre du poste d'« *adjointe administrative* » par « *adjointe administrative – direction générale et mairie* »;

- Modification du titre du poste de « *conseiller principal* » par « **conseiller aux communications – direction générale** ».

Finances

- Transfert de la division de la paie aux Ressources humaines, laquelle relèvera de la directrice du Service des ressources humaines;
- Transfert des employés cols blancs du magasin aux Travaux publics, lesquels relèveront du « *chef de section gestion contractuelle* ».

Génie

- Modification du titre du poste de « *chargé de projet, études, conception et supervision* » par « **chef de division projets – études, conception et supervision** ».

Incendie

- Modification du titre du poste de « *chef de section prévention* » par « **chef de division prévention** »;
- Modification du titre du poste de « *chef aux opérations formation* » par « **chef administratif formation** »;
- Modification du titre du poste de « *chef aux opérations recherche et développement* » par « **chef administratif recherche et développement, SST** »;
- Modification du titre du poste de « *chef aux opérations soutien technique et opérationnel* » par « **chef administratif soutien technique et opérationnel** ».

Juridiques

- Modification du titre du poste de « *responsable de la division gestion documentaire* » par « **chef de section gestion documentaire** »;
- Modification du titre du poste de « *chef de division contentieux et greffière adjointe* » par « **directrice adjointe et greffière adjointe** », avec sous sa responsabilité les postes d'« avocat » et de « commis de bureau ».

Police

- Modification du titre du poste de « *responsable centre d'appel et traitement des urgences* » par « **chef de division CCU** ».

Ressources humaines

- Modification du titre du poste de « *chef de service paie et système RH* » par « **chef de division paie et système RH** » qui relèvera de la directrice du Service des ressources humaines.

Travaux publics

- Modification du titre du poste de « *contremaître mécanique* » par « **chef de section mécanique** »;
- Modification du titre du poste de « *technicien au magasin et aux achats* » par « **agent au magasin et aux achats** ».

Urbanisme, mobilité et transition écologique

- Modification du titre du poste de « *conseiller en gestion durable de l'eau* » par « **coordonnateur en gestion durable de l'eau** »;
- Modification du titre du poste de « *chargé de projets en environnement et transition écologique* » par « **conseiller en environnement et transition écologique** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-084

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-085

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-086

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE
FRAIS D'ÉLECTRICITÉ
1177, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accorder à la **Maison des jeunes de Blainville** une subvention au montant de **5 799,13 \$** correspondant aux frais d'électricité assumés par l'organisme pour la période de novembre 2023 à novembre 2024, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.131.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-087

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONSENTEMENT À UNE CESSION ET PRISE EN CHARGE
ENTENTE RELATIVE À L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE AVEC ASTRAL
MÉDIA**

ATTENDU QU'en date du 22 juin 1998, la **VILLE DE BLAINVILLE** (le « **Locateur** ») et la Société en commandite d'affichage Omni (« **Omni** ») ont conclu un bail (le « **Bail** ») et que, quelques années plus tard, **ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE, S.E.C.** (« **Astral** ») a acquis Omni, y compris l'ensemble de ses droits et obligations aux termes du Bail;

ATTENDU QU'après l'acquisition de Outedge par Bell Média inc., le Bureau de la concurrence du Canada (le « **Bureau** ») a ordonné à Astral, membre du même groupe que Bell Média inc., de vendre une partie de ses activités d'affichage extérieur à un tiers;

ATTENDU QUE le 4 octobre 2024, aux termes d'une convention d'achat d'actions, **G3 MÉDIA INC.** (anciennement 9526-1947 Québec inc.) (l'« **Acquéreur** ») a accepté d'acheter la totalité des actions émises et en circulation de **9526-2101 QUÉBEC INC.** (« **NewCo** ») (l'« **Opération** »). Plus précisément, l'Acquéreur a accepté d'acheter une partie des activités d'affichage extérieur d'Astral, qu'Astral transférera à NewCo afin de faciliter l'Opération;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Opération, Astral cède à NewCo le Bail et tous ses droits, intérêts et titres afférents au Bail et aux termes de celui-ci, et que NewCo prend en charge l'ensemble des obligations d'Astral aux termes du Bail en lieu et place d'Astral (la « **Cession** »);

ATTENDU QU'après l'Opération, NewCo sera une filiale en propriété exclusive de l'Acquéreur;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 8 du Bail, Astral peut céder ses droits aux termes du Bail avec l'autorisation du Locateur, qui ne peut refuser de donner son autorisation sans motif valable.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la cession à **9256-2101 QUÉBEC INC.** et la prise en charge par cette dernière du Bail liant la Ville de Blainville à **ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE, S.E.C.** et d'autoriser le directeur des Services juridiques, ou en son absence la directrice adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le *Consentement à une cession et prise en charge*, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ainsi que tout autre document requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-088

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1692-1**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **3 au 7 février 2025** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1692-1 modifiant le Règlement 1692, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 3 750 000 \$.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-089

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **janvier 2025** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-090

**REMBOURSEMENT DE LA CLAUSE BANQUIER
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS
DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a établi le Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville au bénéfice des employés cols bleus et cols blancs en vertu du *Règlement 1637*;

ATTENDU QUE le Rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 du Régime, approuvé par le comité de retraite et daté du 28 octobre 2024, indique un excédent d'actif dans le volet antérieur de 3,2 M\$ (suite aux modifications) après constitution d'une provision pour écarts défavorables (« PED ») de 3,2 M\$, en date du 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE l'article 10.9.2 du *Règlement 1637* stipule que « l'excédent d'actif déterminé en application de 10.9.1 lors d'une évaluation actuarielle soumise aux autorités gouvernementales, réduit, le cas échéant, de la somme affectée en priorité à l'employeur selon 10.9.3, doit, selon une recommandation du comité de retraite être utilisé pour : a) améliorer le régime; ou b) demeurer dans la caisse. »;

ATTENDU QUE la somme affectée en priorité à l'employeur selon l'article 10.9.3 du *Règlement 1637* s'élève à 82 200 \$ au 31 décembre 2023, et que l'excédent d'actif est suffisant afin d'en acquitter la totalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu que les sommes dues à l'employeur selon l'article 10.9.3 du *Règlement 1637*, d'un montant de **82 200 \$** au 31 décembre 2023 accumulé avec intérêt jusqu'à son remboursement, soient, à la discrétion de l'employeur suite à un avis écrit en ce sens au comité de retraite, remboursées ou affectées selon ses instructions, dans la mesure permise par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ c. R15.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-091

**REMBOURSEMENT DE LA CLAUSE BANQUIER
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS POLICIERS ET CADRES
DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a établi le Régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville au bénéfice des employés policiers et cadres en vertu du *Règlement 1636*;

ATTENDU QUE le Rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 du Régime, approuvé par le comité de retraite et daté du 28 octobre 2024, indique un excédent d'actif dans le volet antérieur de 4,1 M\$ (suite aux modifications) après constitution d'une provision pour écarts défavorables (« PED ») de 5,1 M\$, en date du 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE l'article 10.9.2 du *Règlement 1636* stipule que « l'excédent d'actif déterminé en application de 10.9.1 lors d'une évaluation actuarielle soumise aux autorités gouvernementales, réduit, le cas échéant, de la somme affectée en priorité à l'employeur selon 10.9.3, doit, selon une recommandation du comité de retraite être utilisé pour : a) améliorer le régime; ou b) demeurer dans la caisse. »;

ATTENDU QUE la somme affectée en priorité à l'employeur selon l'article 10.9.3 du *Règlement 1636* s'élève à 1 647 600 \$ au 31 décembre 2023, et que l'excédent d'actif est suffisant afin d'en acquitter la totalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que les sommes dues à l'employeur selon l'article 10.9.3 du *Règlement 1636*, d'un montant de **1 647 600 \$** au 31 décembre 2023 accumulé avec intérêts jusqu'à son remboursement, soient, à la discrétion de l'employeur suite à un avis écrit en ce sens au comité de retraite, remboursées ou affectées selon ses instructions, dans la mesure permise par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ c. R15.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-092

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA LE
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)
DOSSIER AO 24-0785**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu :

D'AUTORISER la vente des lots du dossier AO 24-0785 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **5 402,95 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Benne à asphalte de 6 verges cubes Marque : Michel Gohier Modèle : AS-100-SIB Série : 9905-923-0536 Année : 1999 Condition inconnue. Sans garantie	Aucune offre	-	-
#2	Souffleuse à neige à prise 3 points fonctionnant sur une prise de pouvoir (PTO). Poids 1 865 livres Marque : Normand Modèle : N92-312 Série : 16G38844 Condition inconnue. Sans garantie	Camil Labeaume	695,00 \$	35 %
#3	Chasse-neige sur prise 3 points Série : W00065X002708 Condition inconnue. Sans garantie	Bruno Pelletier	228,00 \$	35 %
#4	Fourches de levage Condition inconnue. Sans garantie	Jean-Jacques Thibault	559,00 \$	35 %
#5	Épandeur sur prise 3 points fonctionnant sur une prise de pouvoir (PTO) Marque : O.M.B. Modèle : SL Série : B1996 Année : 2003 Condition inconnue. Sans garantie	9531-7947 Québec inc.	138,99 \$	35 %
#6	Herse Marque : York Rakes Modèle : R1 Série : 118 Condition inconnue. Sans garantie	9531-7947 Québec inc.	36,99 \$	35 %
#7	Herse à dents Marque : Kongskilde Modèle : 29-19 Série : 01 024 025 Condition inconnue. Sans garantie	9531-7947 Québec inc.	40,92 \$	35 %
#8	Charrue à 3 versoirs Marque : White Condition inconnue. Sans garantie	Bruno Pelletier	79,00 \$	35 %
#9	Remorque de ferme à 2 essieux Statut : Jamais immatriculée, la remorque doit être authentifiée par un corps policier pour être immatriculée. Condition inconnue. Sans garantie	Remorquage Bourdeau	200,05 \$	35 %

#10 Remorque fardier à 2 essieux Ferme Pellan inc. 3 425,00 \$ 12 %
Masse nette:4 237 kg
PNBV : 22 381 kg.
Statut : Sera remise lors de la vente
Contrôle de vérification mécanique
(ou PEP) échu depuis le
30 novembre 2023
Marque : Holden Industries
Modèle : TDO 4025
Série : 12HTD3022TS204873
Ident. : 1104
Année : 1996
Condition inconnue. Sans garantie.
Inutilisée depuis novembre 2023

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-093

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU LORAWAN ET D'UNE PLATEFORME
DE TÉLÉRELÈVE DE COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **GROUPE X-TELIA INC.** pour le déploiement d'une infrastructure réseau LoRaWAN sur le territoire de la Ville de Blainville, ainsi que pour un abonnement annuel à la plateforme de télérelève de compteurs d'eau X-O, au montant total de **96 925,78 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approuver la dépense à même les fonds prévus au Règlement 1695.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer tout contrat et entente pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-094

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS
ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LES
NOUVEAUX VÉHICULES DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser les projets en immobilisation inscrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant total de **251 795,25 \$**, dans le cadre du projet *TI-2025-210-01* concernant l'acquisition et l'installation d'équipements pour les nouveaux véhicules du Service de police, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approuver la dépense en regard de chacun de ces projets au fonds de roulement pour une période de *36 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-095

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INFORMATION, DE CONSULTATION
ET DE PARTICIPATION CITOYENNE**

ATTENDU QUE la *Politique d'information, de consultation et de participation citoyenne* (ci-après la « *Politique* ») a été élaborée conjointement par la commission des communications et des relations citoyennes et le Service des communications et de l'expérience citoyenne de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE la *Politique* résulte de l'une des aspirations de la planification stratégique 2024-2029 qui vise à accroître la participation citoyenne;

ATTENDU QUE la *Politique* a pour objectif de démontrer l'engagement de la Ville à communiquer de l'information factuelle et de qualité sur ses services, ses activités, ses programmes, ses projets, ses règlements et ses décisions;

ATTENDU QUE la *Politique* vise également à encadrer les modes de consultation qu'elle entend appliquer, les outils qu'elle compte mettre de l'avant pour faciliter la communication et la diffusion d'information, et à favoriser la consultation et la participation citoyenne en offrant à la population l'occasion d'influencer la prise de décision.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'adopter la ***Politique d'information, de consultation et de participation citoyenne*** de la Ville de Blainville, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-096

ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
DOSSIER DP2024-077
AMÉNAGEMENT DE SIX VÉHICULES BANALISÉS

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter les propositions des compagnies suivantes, pour l'aménagement de six véhicules banalisés, comme suit :

- **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'article 1, au montant de **8 130,61 \$ taxes incluses**;
- **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'article 2, au montant de **7 687,32 \$ taxes incluses**;
- **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'article 3, au montant de **7 602,40 \$ taxes incluses**;
- **ÉQUIPEMENT SH INC.** pour l'article 4, au montant de **7 651,37 \$ taxes incluses**;
- **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'article 5, au montant de **7 968,21 \$ taxes incluses**;
- **ÉQUIPEMENT SH INC.** pour l'article 6, au montant de **6 985,66 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la somme de 23 420,33 \$ (articles 1, 2 et 3) à même le fonds de roulement pour une période de *36 mois* et la somme de 22 605,24 \$ (articles 4, 5 et 6) à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-097

APPROBATION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 - SECTION VILLE DE BLAINVILLE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver le *Rapport annuel d'activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 – section Ville de Blainville*.

QUE la présente résolution soit transmise à la direction générale de la MRC et au coordonnateur du SCRSI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-098

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE TERREBONNE
CONCERNANT LE CENTRE DE RELÈVE
DU CENTRE DE COMMUNICATION D'URGENCE

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Terrebonne désirent conclure une entente dans le but de se prêter assistance mutuelle concernant l'utilisation de certaines technologies, équipements et locaux afin d'assurer la continuité des opérations de leur centre de communication d'urgence lorsque la situation l'exige;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la *Loi sur les cités et villes* concernant les ententes intermunicipales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CENTRE DE RELÈVE DU CENTRE DE COMMUNICATION D'URGENCE** avec la Ville de Terrebonne, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-099

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CENTRE DE
RELÈVE DU CENTRE DE COMMUNICATION D'URGENCE DE LA
VILLE DE MIRABEL

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Mirabel ont conclu une entente en 2014 ayant pour but de faire du Centre d'urgence de Blainville, le Centre de relève 9-1-1 pour Mirabel;

ATTENDU QUE pour les motifs exposés à la résolution **2024-09-489** du conseil, la Ville de Blainville a informé la Ville de Mirabel de son intention de mettre fin à l'entente dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel a demandé à la Ville de Blainville de renouveler cette entente pour une courte période, soit le temps nécessaire pour la mise en opération de son nouveau Centre de relève 9-1-1 à Saint-Eustache.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CENTRE DE RELÈVE DU CENTRE DE COMMUNICATION D'URGENCE** avec la Ville de Mirabel, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-100

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CENTRE DE
RELÈVE DU CENTRE DE COMMUNICATION D'URGENCE DE LA
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Saint-Jérôme ont conclu une entente en 2014 ayant pour but de faire du Centre d'urgence de Blainville, le Centre de relève 9-1-1 pour Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE pour les motifs exposés à la résolution **2024-09-489** du conseil, la Ville de Blainville a informé la Ville de Saint-Jérôme de son intention de mettre fin à l'entente dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a demandé à la Ville de Blainville de renouveler cette entente pour une courte période, soit le temps nécessaire pour la mise en opération de son nouveau Centre de relève 9-1-1 à Saint-Eustache.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CENTRE DE RELÈVE DU CENTRE DE COMMUNICATION D'URGENCE** avec la Ville de Saint-Jérôme, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-101

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-015
SONORISATION POUR LES SPECTACLES ESTIVAUX 2025**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **9263-9160 QUÉBEC INC. (LES PRODUCTIONS POINT A)** pour la sonorisation pour les spectacles estivaux 2025, au montant de **83 046,44 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.715.30.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-102

**ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT
SOCIAL ET SON PLAN D'ACTION
2025-2029**

ATTENDU le mandat donné par la résolution **2023-07-399** du 11 juillet 2023 concernant l'élaboration d'une politique municipale de développement social et d'un plan d'action;

ATTENDU le projet de *Politique municipale de développement social* et du plan d'action 2025-2029 daté du 18 février 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter la **Politique municipale de développement social** de la Ville de Blainville, incluant le **Plan d'action 2025-2029**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-103

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ODYSCÈNE
ANNÉES 2025-2028**

ATTENDU QU'ODYSCÈNE est, depuis 38 ans, le diffuseur régional de spectacles professionnels de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, qui a pour mission de *Faire vibrer les arts de la scène dans la MRC de Thérèse-De Blainville!*;

ATTENDU QUE les villes de la MRC ont accepté de renouveler l'entente de subvention pour une période de quatre (4) ans, soit pour les années 2025 à 2028.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le **PROTOCOLE D'ENTENTE 2025-2028** avec **ODYSCÈNE**, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la dépense à même le poste budgétaire 02.715.00.971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-104

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA
POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2025-2029**

ATTENDU l'adoption, à la présente séance, de la *Politique municipale de développement social* et du plan d'action 2025-2029;

ATTENDU QUE ce dossier relève de la commission *Culture, loisirs, vie communautaire et associative*;

ATTENDU QU'afin d'assurer, notamment, le suivi du plan d'action de la politique, un comité doit être constitué, lequel relèvera de cette commission.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de former un comité de suivi de la *Politique municipale de développement social* et d'y nommer les personnes suivantes :

- David Malenfant, élu responsable des questions municipales de développement social;
- Serge Paquette, élu responsable des questions municipales pour les dossiers famille, « Municipalité amie des aînés (MADA) » et « Municipalité amie des enfants (MAE) »;
- Véronique Veilleux, Cheffe de section par intérim, vie associative et communautaire - Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, responsable administrative chargée du suivi du plan d'action;
- Tanya Champoux, citoyenne représentant les familles;
- Sarah-Kim Paul-Vallée, citoyenne représentant les familles;
- Jacques Fortin, citoyen représentant les personnes âgées;
- Jean-François René, citoyen représentant les personnes âgées;
- Sonia Charbonneau, organisatrice communautaire, Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSLAU);
- Moïra Duguay, directrice, Maison des jeunes de Blainville;
- Alain Marginean, ABL Immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-105

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER 7210-2025-022
BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LES RUES DE LA
FALAISE ET PAUL-ALBERT – INGÉNIERIE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la proposition de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans & devis et la surveillance des travaux dans le cadre du bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues de la Falaise et Paul-Albert, au montant de **61 396,65 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *03.615.01.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-106

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2021-042-1-ING P7210-2021-042-1-ING P
ATELIERS MUNICIPAUX – PHASE 2 – BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENT
ACCESSOIRES – INGÉNIERIE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de **58 982,18 \$ taxes incluses**, pour couvrir les frais de retards et les déficiences de l'entrepreneur dans le cadre du projet de la phase 2 des travaux de construction des Ateliers municipaux, payable à la firme **EMS STRUCTURE INC.**, de modifier le contrat en conséquence, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement *1570-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-107

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2023-033 P
DIVERS BÂTIMENTS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter les **directives de changement n^{os} 58 à 69**, au montant total de **54 456,24 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à l'entreprise **CONSTRUCTION LARCO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-108

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-005 P
PROGRAMME ANNUEL DE REMPLACEMENT
DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DÉCORATIF**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LUMIDAIRE INC.** pour le programme annuel de remplacement du réseau d'éclairage décoratif, au montant de **323 858,13 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1664.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-109

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-007-1 P
POSTE DE POMPAGE SANITAIRE SUR
LA 43^E AVENUE EST – MISE À NIVEAU**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BRÉBEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.** pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage sanitaire situé sur la 43^e Avenue Est, au montant de **688 895,71 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1675-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-110

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-001 P
PROGRAMME DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES 2025**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGES MULTIPRO INC.** pour les travaux de réfection des chaussées 2025, au montant de **4 970 606,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-111

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-002 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS 2025 (ALENÇON, PLATEAU ST-
LOUIS, MARC-AURÈLE-FORTIN)

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE LAGO INC.** pour les travaux de réaménagement des parcs d'Alençon, Plateau St-Louis et Marc-Aurèle-Fortin, au montant de **1 324 145,23 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la somme de 276 784,63 \$ à même le poste budgétaire 05.810.10.000 (*fonds des parcs*) et la somme de 1 047 360,60 \$ à même les fonds prévus au *Règlement 1691*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-112

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-010 P
RÉFECTION DU PAVAGE
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.** pour les travaux de pavage du boulevard de la Seigneurie Ouest, au montant de **1 709 206,85 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la somme de 509 206,85 \$ à même les fonds prévus au *Règlement 1675* et la somme de 1 200 000 \$ à même les fonds prévus au *Règlement 1689*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-113

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-013 P
REPLACEMENT DES BANDES ET BAIES VITRÉES
DE LA GLACE 1 À L'ARÉNA DE BLAINVILLE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.** pour les travaux de remplacement des bandes et baies vitrées de la glace 1 à l'aréna de Blainville, au montant révisé de **765 520,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1692*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-114

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-016 P
MISE EN VALEUR DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE
DE CHAMBÉRY

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE LAGO INC.** pour les travaux de mise en valeur du corridor écologique de Chambéry, au montant de **1 942 418,69 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1688*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-02-115

**ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2024-083 P
ACQUISITION DE QUATRE VÉHICULES DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE** pour l'acquisition de quatre véhicules de police, comme suit :

- **LOT 1** : au montant total de **213 836,25 \$ taxes incluses**;
- **LOT 2** : au montant de **71 335,08 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-02-116

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu que la séance soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER